

les guérir, ou encore si l'intervention chirurgicale ne leur permet pas de rester au Canada, quelles mesures prend le ministère à leur endroit? Acquitte-t-il leurs frais médicaux, pour les renvoyer ensuite dans leurs pays?

L'hon. M. Harris: Comme je le disais l'autre jour, je préfère attendre la mise en délibération du budget principal pour répondre à ces questions. Nous avons conclu des ententes avec les provinces relativement à l'assistance qui peut être accordée dans certains cas. Mieux vaudrait remettre ces questions à plus tard, à l'examen du budget principal, alors que j'exposerai la ligne de conduite du ministère dans son ensemble. Je préfère, pour l'instant, répondre seulement aux questions qui portent sur l'aide au transport des immigrants.

M. Fraser: Le seul motif pour lequel j'ai soulevé ce point, c'est que j'ai un cas concret...

L'hon. M. Harris: Le député peut m'en faire tenir les détails.

M. Diefenbaker: Qu'est-ce qui motive un crédit de 6 millions à l'heure actuelle, alors que le crédit n'était antérieurement que de 3 millions? Quelle partie de ce crédit a été dépensée et quelle partie a été remboursée? Pourquoi est-il devenu nécessaire de demander 6 millions? Le ministre dit qu'il ne désire pas étudier ici la question générale de l'immigration, mais je crois qu'il devrait répondre à certaines questions.

Un certain nombre d'immigrants, comme cela convient, reçoivent de l'aide, en vertu de ce programme, pour défrayer leur passage en venant au Canada. Ils consentent à rester un an dans une ferme. Ils touchent des avances. Cependant, beaucoup d'entre eux, à leur arrivée, décident de ne pas rester à l'emploi qu'on leur avait assigné. Je sais qu'un ou deux immigrants, venus au pays à titre d'ouvriers agricoles, ont décidé, avant même de débarquer à leur destination, qu'ils allaient s'établir à la ville au lieu de s'établir à la campagne.

J'estime que le ministre devrait faire la lumière sur cette question et nous dire jusqu'à quel point est appliqué le règlement stipulant que l'immigrant qui a reçu de l'assistance doit travailler dans une ferme. Si le règlement signifie quelque chose, il devrait certes être mis en vigueur. Il me semble que le ministre devrait nous expliquer tout d'abord dans quelle mesure ces prêts ont été utilisés et dans quelle mesure ils ont été remboursés. Il devrait nous dire aussi pourquoi il est arrivé que des immigrants, venus au pays après avoir convenu avec les fonctionnaires de l'immigration qu'ils s'établiraient dans une ferme,

[M. Fraser.]

n'ont souvent tenu aucun compte des conditions auxquelles ils sont venus au pays et se sont plutôt dirigés sans tarder vers des industries où ils pouvaient trouver du travail.

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, le montant d'un peu plus de 3 millions voté l'an dernier a été complètement utilisé; on a accordé quelque 17,000 garanties dont environ 15,000 ont été utilisées par des personnes déjà arrivées au pays. Le prêt est donc d'un peu moins de \$200 en moyenne. Tout le montant a été utilisé et l'on commence déjà à rembourser ces prêts. Nous avons en caisse à peu près un demi-million de dollars, formé des sommes ainsi remises. Nous avons décidé de verser une partie de ce montant à titre de paiement anticipé à la commission provisoire qui a remplacé l'OIR. Tel est en effet le montant que nous nous sommes engagés à verser à cet organisme.

Avec l'aide du ministère des Finances, en particulier du service des assurances, nous avons établi qu'il fallait créer un fonds renouvelable de cette importance si nous voulions être en mesure de prêter au même nombre de personnes, à peu près, chaque année. Le Gouvernement ne prêterait que si le pays a besoin d'immigrants, bien entendu, mais c'est là le montant requis pour que le fonds soit vraiment renouvelable et qu'il satisfasse vraiment aux exigences actuarielles.

Pour ce qui est de la question qu'on m'a posée au sujet du nombre d'ouvriers agricoles qui demeurent à l'emploi des cultivateurs, je prie les honorables députés de se reporter à l'intéressant débat que nous avons eu sur le sujet vendredi après-midi. J'ai alors indiqué de quels éléments il fallait tenir compte. On l'a terminé de façon fort appropriée, quand le représentant de Greenwood m'a demandé de formuler une déclaration complète à cet égard lorsque nous étudierons les crédits principaux. J'ai promis de le faire.

M. Fulton: Dans sa réponse provisoire, le ministre des Finances a dit, sauf erreur, qu'on avait avancé le montant de \$3,162,000.

L'hon. M. Abbott: Si j'ai dit "avancée", j'ai fait erreur; c'est d'un engagement que j'aurais dû parler.

M. Fulton: Dois-je conclure que la pratique d'avancer des prêts est interrompue, pour le moment?

L'hon. M. Harris: Depuis octobre dernier.

M. Fulton: A-t-on l'intention d'y revenir après l'adoption du crédit à l'étude?

L'hon. M. Harris: Oui, en effet.